

Sur convocation du Maire en date du 30 novembre 2017, les membres du conseil municipal se sont réunis le 7 décembre 2017 à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

SONT PRESENTS : Serge COSSIN, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Laure DARRE, Marie-Odile DEFREERE-MILLER, Sandra DRILLET, Nathalie DRON, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Robert LAURAIN, Renelle MELI, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Claude VINCENT

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie DRON

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n°1 : Approbation Conseil Municipal du 7 novembre 2017

Le dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Biens soumis à droit de préemption

La commune n'exerce pas son droit de préemption pour un terrain rue des Primevères vendu 75.405,00 €.

Point n°3 : Décisions modificatives budget Commune

1^{ère} DM :

022 – dépenses imprévues : - 890,00 €
6533 – Cotisation retraite élus: + 890,00 €

2^{ème} DM :

022 – dépenses imprévues : - 635,00 €
6688 – autres : + 635,00 €

Ce qui est accepté à l'unanimité du Conseil Municipal.

Point n°4 : Epandage de boues issues de la papeterie de Clairefontaine

Les parcelles concernées par cet épandage se situent « derrière le Beha » section ZK12 à 16, 24, 25, 31, 75 et à « la grande Cotelle » section ZE3 à 8, 10, 11, 13. La surface totale épandable est de 50,96 ares. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cet épandage et ce, à l'unanimité.

Point n°5 : Nouveaux tarifs à la cantine

Le Maire propose d'augmenter de 10 centimes le ticket, de 4,40 € on passe à 4,50 €, soit une augmentation de 2,27% sachant que pour un élève, cela revient à 4,50 € + 0,60 € de garderie midi, soit 5,10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ce nouveau tarif et ce à compter du 1^{er} janvier 2018.

Point n°6 : Location du logement 102 rue du Groupe scolaire

Le logement situé 102 rue du Groupe Scolaire est vide de locataire et le Maire informe le Conseil Municipal qu'une candidature a été retenue. C'est une personne vivant avec ses deux enfants scolarisés aux écoles de Darnieulles qui a été retenue. Le montant du loyer est le même que celui du locataire précédent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette nouvelle location au tarif de l'ancien loyer.

Point n°7 : Soutien à la motion de l'Association des Maires Ruraux de France

L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) demande au gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains.

Le Conseil Municipal approuve le contenu de la motion et ce, à l'unanimité.

Point n°8 : Proposition achat de parcelles boisées

Un propriétaire propose à la commune deux parcelles boisées section B294 et B295 lieudit « Prés de Darnieulles », la première pour une superficie de 10a54ca et la seconde 26a95ca.

Après étude de la proposition, le Maire propose l'achat de la parcelle section B294 pour un montant de 421,71 € car celle-ci est voisine de notre ouvrage technique d'eau potable qui amène l'eau du Bolon à notre château d'eau.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour cet achat.

Point n°9 : Renouvellement de la contribution PEFC

Notre contribution à la certification PEFC (Procédé Européen de Forêts Certifiées, c'est-à-dire promouvoir la gestion durable de la forêt), arrive à son échéance le 31 décembre 2017 et il y a lieu de renouveler cette certification pour les 5 prochaines années. Cette contribution s'élève à 189,17 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Point n°10 : Assistant/conseiller de prévention

Le Maire informe le Conseil Municipal de la prise d'un arrêté dans le cadre de la nomination d'un assistant de prévention au sein du personnel communal. Ce dernier assiste et conseille l'autorité territoriale, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Point n°11 : Compte rendu conseils d'école maternelle et d'école élémentaire

Ecole maternelle : effectifs – 66 élèves ; le bloc alarme de la classe de petite section reste bloqué, installation de verrous intérieurs sur les portes des classes et de la BCD ; demander au SICOVAD deux bacs à compost ; installation de bacs jaunes pour faire le tri dans deux classes ; ajout de jeux supplémentaires en plus de la structure ; des bancs autour des arbres et de la terres dans les jardins ; à voir également un morceau de métal apparent devant le portail à l'extérieur de l'enceinte de l'école

Ecole élémentaire : effectifs – 132 élèves ; diminution de l'effectif et une prévision de 124 élèves pour la rentrée 2018 ; diminution des heures de ménages qui vont être compensées ; remplacement de toutes les poubelles des classes par des poubelles avec couvercles ; un photocopieur a été installé et permet d'imprimer depuis toutes les classes ; installation de verrous intérieurs sur les portes des classes ; la question reste posée concernant le remplacement des fenêtres et l'achat de TBI ??

Point n° 12 : Compte rendu du SMDEV

Une demande avait été formulée au SMDEV concernant le remplacement des lampes de rues par des LED sur les supports existants. Le syndicat précise qu'il est souhaitable de traiter par armoire de commande afin d'éviter un mixage LED et lampes à décharge qui posera des problèmes de parasites sur le réseau. Il faut savoir que l'installation d'une lanterne LED coûte environ 600,00 €. Une étude est en cours et des chiffres plus précis nous seront communiqués.

Informations et questions diverses

Informations CAE : fonds de concours pour la commune qui doit se porter à 42.467,00 € ; les adresses mails de chaque conseiller a été demandée pour recevoir un maximum d'informations.

Atelier du Biscuit : la propriétaire actuelle nous fait savoir qu'elle arrête son activité et que son successeur transfère l'atelier au Val d'AJOL.

Subventions : 3 habitants de la commune ont bénéficié d'aides financières dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique de l'habitat » de la CAE (10.644,00€ ; 8.206,00 € et 2.424,00 €).

Mérite sportif du Conseil Départemental : un habitant de Darnieulles est nommé dans la catégorie « sport scolaire » avec l'équipe de triathlon du collège Notre Dame d'Epinal. Le Maire est invité à la cérémonie qui se déroulera le 22 décembre à 20h à la Rotonde.

Stratégie de développement de la CAE : le projet de territoire sera le document de référence pour les 10, 15 ans à venir, actant la stratégie de développement de notre nouvelle communauté d'agglomération. Le Conseil Municipal est invité à la présentation du projet le 9 décembre à 10h à l'auditorium du Centre des Congrès d'Epinal.

Nouvelle association : association « Belle Epoque » a son siège à Darnieulles chez son président Gilles PROVIN. L'objectif de cette association est de mener des actions associatives, socioculturelles et solidaires, de créer du lien social intergénérationnel et de l'adapter à notre vie quotidienne.

Aire de jeux de la Place de la Fête : la société SPORTEST qui contrôle les équipements sportifs fait la remarque que l'accès à l'aire de jeux doit être protégé contre les risques liés à la circulation des véhicules motorisés. L'accès sera fermé par des plots en béton ou des roches.

Cimetière : suite à de nombreux vols constatés au cimetière, la gendarmerie préconise sa fermeture la nuit. Le Maire devra prendre un arrêté dans ce sens.

Salon d'honneur de la Mairie : un coup de fraîcheur sera donné au salon. Quelques travaux seront à prévoir avant le choix des couleurs. Une réunion est prévue le 18 décembre à 18h30.

Bulletin municipal n°36 : chacun doit en faire la distribution entre le 15 et le 23 décembre.

Analyse d'eau : la dernière est conforme

Arrêté préfectoral : interdiction de l'utilisation de pétards ou artifices de divertissement.

Fuite d'eau : fuite importante rue d'Epinal

Réunion du Syndicat des Eaux du Bolon : le syndicat des Eaux de l'Avière pourrait en cas de problèmes utiliser les eaux du Bolon depuis notre conduite rue d'Epinal, moyennant la pose d'un compteur en amont pour la facturation.

La dernière réunion du Syndicat Scolaire de Golbey est évoquée.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 22h45.